
SECRETARIAT GENERAL

**FONDS D'APPUI A LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET A
L'APPRENTISSAGE**

DIRECTION GENERALE

APPEL A PROJETS 2019 POUR LA FORMATION DE JEUNES ET ACTIFS

**« ACCROITRE L'OFFRE DE L'EFTP DANS LES SECTEURS ECONOMIQUES
PRIORITAIRES AU PROFIT DES JEUNES ET ADULTES »**

TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE

Afin de remédier aux difficultés récurrentes du secteur de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP), le Burkina Faso a élaboré une Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP), qui vise à doter le pays d'une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers. Un plan d'actions (PA-PN/EFTP) a été élaboré avec des orientations précises, quant aux profils de sortie des jeunes pour **répondre aux attentes de l'Economie**.

Aussi, le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), en tant que structure chargée de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, a-t-il financé des projets de formation dans ce cadre, à travers des appels à projets de 2013 à 2017 et qui ont eu pour objet la mise en œuvre d'actions de formation professionnelle pour **soutenir l'innovation, impliquer les entreprises et les organisations professionnelles** et prendre notamment en compte les questions transversales telles que le genre, l'environnement et la gouvernance.

A travers ce mécanisme, un ensemble d'actions et de soutiens adaptés ont été développés en vue d'atteindre l'objectif global de la PN-EFTP qui est de : « élever le niveau de connaissances et de compétences de la population active et plus particulièrement des jeunes, pour favoriser leur insertion dans les emplois d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain, afin de stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté ».

Dans le sillage de cet objectif, la priorité a été donnée à la réalisation d'actions de formation qualifiante et certifiante, à forte employabilité et de courte durée, car le Burkina Faso est un pays à forte croissance démographique et les structures actuelles ne permettent pas d'absorber tous les jeunes qui arrivent chaque année aux portes des centres scolaires et de formation.

Les données statistiques indiquent qu'au moins 436 000 jeunes entre 15 et 24 ans arrivent chaque année sur le marché du travail et presque la moitié d'entre eux vient d'un milieu défavorisé et n'a pas achevé sa scolarité.

Face à cette problématique, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans la valorisation des ressources humaines en vue d'accroître les chances d'insertion professionnelle des jeunes.

Cet engagement repose sur les défis énoncés dans le programme présidentiel 2016-2020 en matière de formation, de lutte contre la pauvreté, de compétitivité économique et de croissance durable.

Pour ce faire, le FAFPA entend accompagner les actions du gouvernement, à travers la mise en œuvre du Plan d'Actions Triennal (PAT) 2018-2020 du programme « **formation professionnelle** » dont l'objectif est d'accroître l'offre de l'EFTP à travers le renforcement des dispositifs d'enseignement et de formation techniques et professionnels dans les secteurs économiques prioritaires retenus ainsi que les métiers émergents, la mise à la disposition des secteurs économiques prioritaires ainsi que les métiers émergents de la main d'œuvre qualifiée et l'amélioration de l'accessibilité de l'EFTP aux groupes spécifiques.

De manière précise, il s'agit de renforcer les dispositifs d'enseignement et de formation techniques et professionnels dans les secteurs économiques prioritaires retenus ainsi que les métiers émergents, de mettre à la disposition des secteurs économiques prioritaires retenus ainsi que les métiers émergents de la main d'œuvre qualifiée et de rendre l'EFTP accessible aux groupes spécifiques.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

2.1. Objectif général

L'objectif général visé à travers l'Appel à Projets est de mobiliser les promoteurs en EFTP pour soutenir l'innovation et accroître l'offre et la qualité de formation.

2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement il s'agit à travers cet appel à projets de :

- développer une offre de formation dans les filières et métiers prioritaires et/ou porteurs ;
- prendre en compte les questions transversales dans l'offre de formation ;
- promouvoir de nouveaux métiers porteurs ;
- mettre en œuvre des opérations et actions innovantes en matière de formations professionnelles et d'insertion ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs de l'EFTP notamment le secteur privé et les collectivités décentralisées.

3. BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Les personnes des deux (02) sexes dont l'âge est compris entre 15 et 40 ans.

De manière non exhaustive, les bénéficiaires sont :

- i. les jeunes hommes/femmes entrant dans le monde de l'emploi par le financement de projets collectifs de formation professionnelle avec l'appui des promoteurs et opérateurs de l'EFTP ;
- ii. les actifs des secteurs de l'artisanat, de l'agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, les acteurs du BTP et des secteurs émergents à travers le financement de leur projet collectif de formation (formation modulaire qualifiante, formation

d'apprentis notamment par alternance, ou du type dual, perfectionnement, etc.).

4. DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Le FAFPA reconnaît aux associations, groupements, organisations socioprofessionnelles, entreprises et ONG implantées dans les régions, des savoir-faire spécifiques, une capacité d'innovation, une proximité avec le terrain et les groupes cibles, ainsi qu'une capacité de plaider qui les intéressent.

Le présent Appel à Projets a pour vocation de financer des projets de développement innovants portés par des organisations selon une approche formation-insertion débouchant inéluctablement sur l'emploi ou l'auto-emploi, en vue de garantir la pérennité des financements et les acquis en terme de développement de l'employabilité. Un projet de formation peut concerner des effectifs allant de **30 à 200 apprenants**.

5. PARTENAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Un des objectifs de l'Appel à Projets est la mobilisation des partenaires de la formation professionnelle dans le développement et la mise en œuvre de formations. Ce sont :

- i. les Conseils Régionaux ou communaux, en tant que maîtres d'ouvrage de la formation professionnelle,
- ii. les chambres des métiers ;
- iii. les organisations professionnelles faîtières ;
- iv. les directions techniques des ministères partenaires de l'EFTP dans leur rôle respectif.

6. ZONE GEOGRAPHIQUE

Toutes les régions du Burkina Faso.

7. FILIERES ET METIERS CONCERNES

L'accent est mis sur les secteurs **agro-sylvo-pastoral et halieutiques, de l'artisanat, des bâtiments et travaux publics (BTP) et certains métiers émergents**, et pour lesquels le présent appel à projets entend accorder une place de choix dans l'ingénierie des projets à financer.

8. PROCEDURES

8.1. Retrait du dossier d'appel à projets

Le dossier d'Appel à Projets peut être retiré auprès des Antennes Régionales du FAFPA, sises au sein des Guichets Uniques des Fonds du Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MJFIP), suivant les modalités définies par le FAFPA ou sur le site web du Fonds à l'adresse **www.fafpa.gov.bf**.

8.2. Présentation des propositions

Les propositions à l'Appel à Projets rédigées en langue française, doivent être déposées sous plis fermé, en trois exemplaires, (un original et deux copies) et en version numérique dans les antennes régionales du FAFPA, au sein des Guichets Uniques des Fonds du MJFIP.

8.3. Ouverture des plis

Une commission Ad'hoc de sélection des projets, mise en place dans chaque région procédera à l'ouverture des plis et dressera un procès-verbal d'ouverture des plis.

8.4. Préparation de l'évaluation du dossier de soumission

Chaque projet donnera lieu à un travail de préparation pour son évaluation. En fonction des thèmes, domaines et métiers ciblés, une liste de personnes de ressources sera dressée.

8.5. Critères de sélection

Les critères de sélection des projets sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Critères d'appréciation	Points
Expérience du promoteur	- <i>Expérience générale du promoteur en matière d'EFTP : 01 point par mission réalisée ces trois dernières années sans excéder 02points</i>	02
	- <i>Expérience spécifique du promoteur en rapport avec le projet : 02 points par mission similaire réalisée sans excéder 06 points</i>	06
Pertinence et/ou caractère innovant du projet	- <i>L'existence d'un état des lieux rapide et l'argumentaire développé sur cette base pour justifier le caractère innovant (niveau d'adéquation du projet aux besoins des bénéficiaires et demande économique de la localité) : 25 points</i>	25
Qualification et expérience de l'équipe de gestion du projet	- <i>Composition de l'équipe de mission côté promoteur (au moins quatre personnes maîtrisant le projet et ayant conduit au moins chacun deux projets de formation dans le domaine de l'EFTP) 04 points par projet chacun</i>	32
Accessibilité	<i>Proportion de femmes</i> - <i>Moins de 5% 0 point</i> - <i>[5 ; 15% [01 points</i> - <i>[15 ; 20% [02 points</i> - <i>[20 ; 25% [03 points</i> - <i>[25 ; 30% [04 Points</i> - <i>30% et plus 05 points</i>	05

Intitulé	Critères d'appréciation	Points
	<i>Proportion de jeunes (entre 15 et 35 ans)</i> - <i>Moins de 30% 0 point</i> - <i>[30 ; 40% [02 points</i> - <i>[40 ; 60% [04 points</i> - <i>60% et plus 06 Points</i>	06
	- <i>Proportion personnes handicapées 5% au moins : 02 points</i> <i>Pour les projets dont la prise en compte des personnes vivant avec un handicap serait problématique les 02 points seront reversés dans le critère pertinence du projet</i>	02
Thèmes transversaux	- <i>Prise en compte des questions environnementale : 05 points</i>	05
	- <i>Prise en compte des questions VIH/Sida : 05 point</i>	05
Qualité des partenariats envisagés pour promouvoir l'insertion	- <i>Partenariat avec les collectivités territoriales : 05 points</i>	05
	- <i>Partenariat avec le monde professionnel : 05 points</i>	05
Qualité de l'offre	- <i>Présentation (reliure,...)</i>	02
Total		100
<i>Méthode de sélection : qualité technique seule</i>		
<i>La note minimale de qualification technique est de 80 points</i>		

8.6. Constitution d'une commission de sélection des projets

Une commission de sélection des projets sera mise en place dans chaque région. Il comprendra des représentants du FAFPA, des services déconcentrés du MJFIP, du Conseil Régional, et des personnes de ressources.

8.7. Organisation de la session d'évaluation

Il est organisé une session d'évaluation sous 10 jours après la date limite de dépôts des dossiers de soumission.

8.8. Evaluation des projets soumis

Les évaluations se feront conformément à la grille d'évaluation contenue dans les critères de sélection. A la demande du Commission de sélection, les porteurs de projets peuvent être invités à présenter oralement leur projet.

9. PROJETS RETENUS

L'établissement de la liste définitive des projets retenus relève du FAFPA à travers le Comité de financement.

Pour les projets retenus à cette étape, une demande de propositions sera lancée par région en vue de sélectionner les opérateurs de formation pour la mise en œuvre desdits projets. Seuls les opérateurs habilités par le FAFPA seront invités à proposer une offre technique et financière détaillées conformément aux cahiers de charges fournis et les éléments éventuels issus d'un dialogue avec les promoteurs des projets retenus.

10. NOTIFICATION DE LA SELECTION AUX SOUMISSIONNAIRES

Les porteurs de projets seront informés par courrier de la sélection ou non de leur projet.

11. NOTIFICATIONS DEFINITIVE DES PROJETS RETENUS

A l'issue des travaux de sélection des opérateurs de formation, suite à l'évaluation des offres techniques et financières, les porteurs de projets seront formellement notifiés.

12. CONTRACTUALISATION

La contractualisation se fera par une convention de financement.

13. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Le porteur du projet et l'opérateur de formation retenus signeront avec le FAFPA une convention de financement couvrant la durée totale du projet.

14. LISTE DES BENEFICIAIRES

La liste des personnes à former doit être obligatoirement jointe au projet. A l'issue de la sélection d'un projet, le changement de bénéficiaires ne pourra dépasser 25% de l'effectif initialement présenté sous peine de rejet systématique dudit projet.

15. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Au cas où des projets similaires soumis dans une même localité ont obtenu la note technique minimale de qualification, seul le projet ayant obtenu la note technique la plus élevée sera retenu. En cas d'égalité, le projet ayant obtenu la note du critère de l'innovation la plus élevée sera retenu.

16. COUT DU DOSSIER

Le coût du dossier d'Appel à Projets est fixé à dix mille (10 000) francs CFA.

Toutes les informations, ainsi que les dossiers d'appel à projets sont disponibles sur **le site web du FAFPA** à l'adresse www.fafpa.gov.bf, à l'adresse e-mail : fafpa@fasonet.bf, ou encore dans les **Antennes Régionales du FAFPA sises dans les Guichets Uniques des Fonds du Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MJFIP)**.

17. Info line

ANTENNES REGIONALES	CONTACTS
BOUCLE DU MOUHOUN	70 08 92 00
CASCADES	70 08 92 04
CENTRE	71 87 78 34
CENTRE-EST	60 20 85 85
CENTRE-NORD	70 08 92 03
CENTRE- OUEST	70 08 92 01
CENTRE-SUD	70 08 91 94
EST	70 08 91 95
HAUTS-BASSINS	70 08 92 05
NORD	70 08 92 07
PLATEAU CENTRAL	70 08 91 98
SAHEL	70 08 92 03
SUD-OUEST	60 20 89 89